

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1888.

---

## NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. OSY.

---

1

*Demande du sieur Jean-Jacques-Ferdinand AGNIEZ.*

---

**MESSIEURS,**

Le sieur Agniez, qui sollicite, de la Chambre, la naturalisation ordinaire, est né à Samrée, province de Luxembourg, d'un père français et d'une mère belge, le 26 novembre 1856. Il a omis de faire sa déclaration d'option en temps opportun.

Il est actuellement facteur des postes à Seraing (Liège), où il demeure avec sa mère, dont il est le soutien.

Il est célibataire. Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait aux lois sur la milice et se déclare prêt à payer éventuellement le droit d'enregistrement.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

*Le Rapporteur,*

*Le Président,*

B<sup>00</sup> ED. OSY DE ZEGWAART.

B<sup>00</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

---

## II

*Demande du sieur Guillaume-Techters RAYDT.***MESSIEURS,**

Le nommé Raydt, né à Lingen (Hanovre), le 23 décembre 1845, adresse une requête à la Chambre, afin d'obtenir la naturalisation ordinaire. Il est venu de Middelbourg à Anvers, en octobre 1865, et est aujourd'hui négociant et courtier de navires en cette dernière ville, où il a constamment habité. Il a épousé une Belge et a un enfant. Sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

Il a été dispensé de la milice, dans son pays, et s'engage à payer le droit d'enregistrement prescrit par la loi.

Votre commission envisage, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,**Le Président,*B<sup>on</sup> Ed. OSY DE ZEGWAART.B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

## III

*Demande du sieur Wendelin GIESEN.***MESSIEURS,**

Le sieur Giesen, né à Bodendorf, district d'Ahrweiler, arrondissement gouvernemental de Coblenze, le 17 décembre 1840, adresse une requête à la Chambre, à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire. Il est marié, père de famille et pourvoit honorablement à la subsistance des siens.

Il est arrivé à Anvers, en octobre 1866, et y a depuis lors toujours résidé. Il a été domestique dans plusieurs grandes maisons. Aujourd'hui, il est employé dans une Société allemande. Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche. Il a satisfait aux lois de la milice, en Allemagne, et a promis de payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement exigé par la loi.

Votre commission envisage, Messieurs, qu'il y a lieu de prendre cette demande en considération.

*Le Rapporteur,**Le Président,*B<sup>on</sup> Ed. OSY DE ZEGWAART.B<sup>on</sup> H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

## IV

*Demande du sieur Louis GUTJAHR.*

MESSIEURS,

Le sieur Gutjahr, né à Gernsheim (Grand Duché de Hesse), le 6 mai 1847, adresse une requête à la Chambre, afin d'obtenir la naturalisation ordinaire. Il est arrivé dans le royaume, le 15 novembre 1880, et habite Anvers depuis cette date. Il a épousé une Allemande et est père de famille. Il est commissionnaire expéditeur et affréteur de navires. Sa conduite et sa moralité sont irréprochables. Il promet de payer le droit éventuel d'enregistrement et a satisfait aux lois de milice dans son pays.

Votre commission conclut à la prise en considération de sa requête.

*Le Rapporteur,**Le Président,*

Bon Ed. OSY DE ZEGWAART.

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.

## V

*Demande du sieur Jean-Henri SCHÄTZER.*

MESSIEURS,

Le sieur Schätzer, né à Seligenthal (Prusse), le 20 juillet 1830, adresse une requête à la Chambre, afin d'obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est arrivé en Belgique et a continuellement habité ce pays depuis le 20 novembre 1877. Il a épousé une Allemande et a six enfants, tous nés à Anvers. Il est négociant en cette ville. La conduite et la moralité du requérant sont satisfaisantes. Il a déjà été autorisé à établir son domicile dans le pays. Il a satisfait aux lois sur la milice, en Allemagne, et se déclare prêt à payer le droit d'enregistrement éventuel.

Votre commission a l'honneur, Messieurs, de vous proposer de prendre cette requête en considération.

*Le Rapporteur,**Le Président,*

Bon Ed. OSY DE ZEGWAART.

Bon H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.